

Escalier.

Société anonyme dite : ÉTABLISSEMENTS MERCIER et Société anonyme dite : ENTREPRISE HENRI FAURE résidant : la 1^{re} en France (Val-de-Marne) ; la 2^e en France (Hauts-de-Seine).

Demandé le 3 décembre 1965, à 15^h 48^m, à Paris.

Délivré par arrêté du 5 décembre 1966.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 2 du 13 janvier 1967.)

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet un escalier dont l'ossature, qui peut être aisément fabriquée en usine au moyen d'éléments en tôle pliée assemblés par soudure, comprend essentiellement deux limons, réunis par des contre-marches constituant des bacs destinés à recevoir une garniture en béton ou matière similaire sur laquelle les marches sont posées.

Avantageusement les limons présentent une membrure supérieure tubulaire et un bord de raidissements inférieurs qui leur donnent une grande rigidité sous un faible poids, ils se terminent par des organes tels que des douilles, permettant la fixation d'un garde-corps et ils sont réunis, aux retours de palier, par des éléments destinés à continuer leur profil et à assurer l'appui de l'escalier sur les reposoirs des paliers.

Les contre-marches sont, de préférence, munies d'un rebord d'appui pour la marche supérieure et d'un redan dans lequel vient s'engager la marche inférieure, le bord inférieur de chaque contre-marche normale étant fixé au redan de la contre-marche du dessous.

La description qui va suivre en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple non limitatif, fera bien comprendre comment l'invention peut être réalisée, les particularités qui ressortent tant du dessin que du texte faisant, bien entendu, partie de ladite invention.

La figure 1 est une vue en perspective partielle d'un escalier conforme à l'invention.

La figure 2 est une vue schématique en élévation d'un limon.

La figure 3 est une vue à plus grande échelle de la section droite de ce limon.

La figure 4 est une vue, également à grande échelle, d'un profilé destiné à la fabrication d'une

contre-marche.

La figure 5 est une vue partielle en plan de l'escalier.

La figure 6 est une vue schématique en coupe par VI-VI de la figure 5.

Dans l'exemple de réalisation représenté sur le dessin, l'escalier possède deux volées 1 et 2 correspondant chacune à un demi-étage et réunies entre elles par un palier intermédiaire 3 (fig. 1).

Chacune des volées, comporte une ossature métallique formée de deux limons 4 (fig. 5) entre lesquels sont fixées des contre-marches 5 destinées à recevoir un remplissage de béton 6 sur lequel est posée la marche 7.

Les limons peuvent être surmontés d'une rampe 8.

Chaque limon est formé d'une tôle pliée de façon à présenter à sa partie supérieure une membrure tubulaire 9 et, à sa partie inférieure, un rebord 10, ce qui lui assure une grande rigidité.

Aux extrémités sont découpées des encoches rectangulaires 11 et 12 permettant le raccordement avec les paliers (fig. 2 et 6).

En outre, chaque extrémité du limon comporte un organe tel qu'une douille 13 permettant la pose des montants 14 de la rampe 8 (fig. 5 et 6).

D'une volée à l'autre, les limons sont réunis d'une part par une équerre 15 servant à la liaison sur le reposoir 16 du palier et répartissant l'ensemble de la charge et, d'autre part, par un élément de raccordement 17 assurant la continuité du profil des limons (fig. 1 et 5).

Les contre-marches 5 sont formées (fig. 4) de tôle pliée de façon à présenter un rebord 18 à deux pans à angle droit, destiné à recevoir le bord antérieur de la marche 7 supérieure, un parement vertical 19, un redan 20 dans lequel vient se loger le bord postérieur de la marche inférieure et un pan

oblique 21 terminé par un rebord horizontal 22 fixé sur le redan 20 de la contre-marche du dessous, comme le montre la figure 6, les deux contre-marches formant alors un bac qu'on peut garnir de béton ou substance analogue supportant le corps de la marche 7.

Au bas de la volée, il est prévu une contre-marche 23 dont le pan oblique est raccourci et qui permet la pose de la marche de transition 21 sur le reposoir du palier.

En haut de la volée on peut prévoir une traverse de renfort 25 le long de la première contre-marche. L'assemblage des divers éléments de l'ossature s'effectue de préférence par soudure.

La rampe peut être quelconque et comporter par exemple des lisses parallèles 26, comme montré sur le dessin ou des barreaux, des panneaux, etc.

Il va de soi que des modifications peuvent être apportées aux modes de réalisation qui viennent d'être décrits, notamment par substitution de moyens techniques équivalents, sans que l'on sorte pour cela du cadre de la présente invention.

RÉSUMÉ

La présente invention comprend notamment :

1° Un escalier préfabriqué comportant une ossature formée de limons métalliques entre lesquels sont fixées des contre-marches constituant des bacs

destinés à recevoir une garniture de béton ou matière analogue sur laquelle sont posées les marches.

2° Des modes de réalisation présentant les particularités suivantes prises séparément ou selon les diverses combinaisons possibles :

a. Les limons présentent une membrure supérieure tubulaire et un bord de raidissement inférieur;

b. Les limons sont en tôle pliée;

c. Chaque contre-marche présente un bord d'appui pour la marche supérieure et un redan dans lequel vient se loger la marche inférieure;

d. Le bord inférieur de chaque contre-marche est fixé au redan de la contre-marche du dessous;

e. Les contre-marches sont en tôle pliée;

f. Au retour des paliers, les limons adjacents sont réunis par des éléments de même épaisseur qu'eux et assurant la continuité du profil;

g. Au retour des paliers les limons sont également réunis par des entretoises assurant la liaison sur le reposoir du palier et répartissant la charge;

h. Les limons se terminent par des douilles permettant le montage d'une rampe.

Société anonyme dite : ÉTABLISSEMENTS MERCIER

et Société anonyme dite :

ENTREPRISE HENRI FAURE

Par procuration :

J. CASANOVA (Cabinet ARMENGAUD jeune)

et Société Anonyme dite : Entreprise Henri Faure

Fig. 1

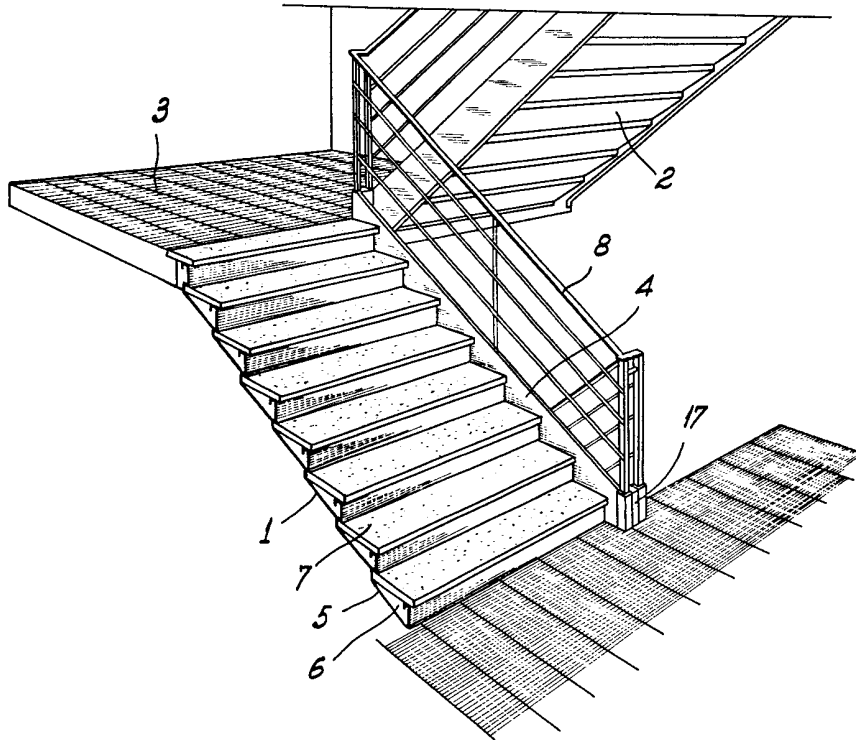


Fig. 2

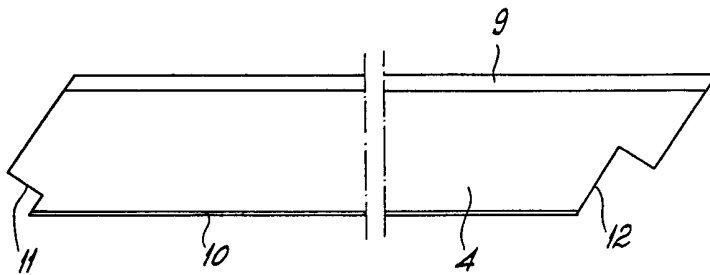
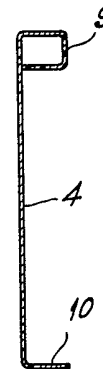


Fig. 3



Etablissements Mercier

et Société Anonyme dite : Entreprise Henri Faure

Fig. 4

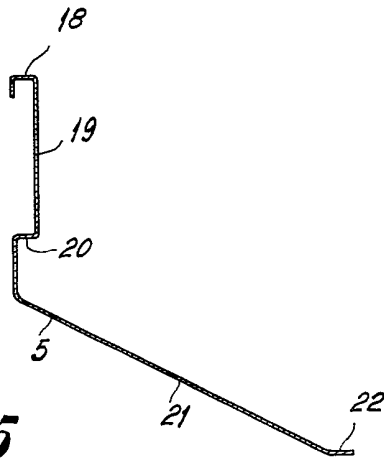


Fig. 5

